

Plan Faune Sauvage focus

« Régulation de chenilles »

Les chenilles ne sont qu'un premier stade d'évolution qui conduit à l'arrivée d'un beau papillon. En fonction des espèces, celui-ci est plus ou moins long et crée des soucis de cohabitation ou non. Dans notre cas, les chenilles ont et continuaient de ravager un verger. Le propriétaire des lieux s'est donc tourné vers notre confrère de l'entreprise « Jardin Vivant, Gourmand & Poétique » afin de trouver une solution pour protéger ses arbres fruitiers. Au-delà de l'ancestrale technique du lait de chaux (à utiliser avec modération) et de l'argile pour badigeonner les troncs et empêcher les chenilles de grimper jusqu'aux feuilles qu'elles ingurgitent sans modération ; c'est une régulation à moyen et long terme qu'il fallait mettre en place. Car oui, comme pour les chenilles processionnaires et autres petites bêtes qui arrivent dans nos régions, il va falloir apprendre à vivre avec. Au-delà de l'aspect urticant de certaines, c'est surtout leur trop grande et forte concentration qui pose un problème. En recréant de la prédation naturelle, vous assurez le maintien de la population à un niveau pouvant être jugé raisonnable. Ouvrons donc toutes et tous grandes nos portes pour accueillir ces auxiliaires de culture qui – en plus de vous apporter une solution à ce souci de cohabitation – restent des voisins très agréables à écouter chanter.



Mais quoi faire ?

La première étape est de dénombrer les arbres et cartographier la zone impactée par ces chenilles. Combien de fruitiers ? 12... et d'arbres ornementaux ? 10... Une fois l'analyse ornithologique et mammalogique réalisée, il est nécessaire de définir les points d'installation des futurs nichoirs tout en ciblant les espèces que nous souhaitons voir arriver sur ce beau domaine : la mésange charbonnière, la mésange huppée, la mésange bleue et même le moineau domestique.

Mais attention : il ne faut jamais installer un nichoir directement sur un arbre atteint car on ne mange pas où on dort !



Le nichoir « boîte aux lettres » à mésange charbonnière

Grâce à son **trou d'envol de 29mm**, ce nichoir accueille « la » fameuse **mésange charbonnière**. Celle qui fait trembler toutes les chenilles sur son passage avec sa réputation de **mangeuse de petites bêtes en tout genre**. Très commune sur le département de l'Eure, elle est déjà présente sur le terrain où est réalisé ce PFS.

Connue pour être territoriale durant la période de reproduction, elle devient grégaire pour la période froide. Selon les textes, elle défend farouchement son territoire contre ses congénères lorsqu'elle nidifie, c'est pourquoi il est souvent conseillé d'espacer ces nichoirs d'un minimum de 40m. Mais les animaux sauvages ne faisant jamais ce que nous attendons d'eux, il y a eu plusieurs cas de nichoirs plus proches les uns des autres qui ont accueilli des couvées de mésanges charbonnières en simultanée. C'est donc sur ce principe que les nichoirs ont été installés : avec un minimum de 20m/25m de distance afin de proposer une forte concentration pour permettre la plus grande prédation possible sur ces chenilles.



Davantage connu en tant que granivore, le **moineau domestique** est peu mis en avant lorsqu'il s'agit de réguler des chenilles et autres larves avec qui la cohabitation est complexe. Et pourtant, le moineau domestique (*et son cousin le friquet*) a une alimentation très variée qui peut tout à fait migrer vers un régime d'insectivore. De par sa taille (*trou d'envol du nichoir de 35mm*), il peut donc aider à une régulation efficace et devenir un auxiliaire de culture tout à fait intéressant. Mais pourquoi un immeuble ? Car les moineaux domestiques sont tout le temps grégaires et même si parfois un couple s'octroie un nichoir « boîte aux lettres », la vie en communauté est un réflexe de survie pour cette espèce. Imaginons : trois couples s'installent dans ce nichoir : un au milieu par le trou d'envol de façade et deux sur les côtés avec les trous d'envols de gauche et droite. Un couple est prédaté et ne revient pas au nid s'occuper de sa progéniture. Les piailllements des oisillons donneront l'alerte et les parents situés dans les autres « appartements » pourront prendre le relais afin de les nourrir, en plus de leur propre couvée !



Le nichoir « immeuble » à moineau domestique

Le nichoir « losange » à mésange bleue et mésange huppée

Plus petit avec son trou d'envol de 25mm, ce nichoir propose un abri pour les mésanges dites « moyennes » : la bleue et la huppée (les « petites » étant la nonnette et la noire).



Très bonne colocataire de la mésange charbonnière, la bleue partage son territoire sans soucis avec. Moins « vorace » que sa cousine, elle participe toutefois activement à la régulation de ces chenilles. La mésange huppée est quant à elle un peu plus timide et ne se voit (*ou s'entend*) quasiment qu'en forêt de résineux (*parfois dans les parcs et jardins mais uniquement s'il y a de hauts conifères autour*). Le terrain sur lequel est réalisé ce PFS (Plan Faune Sauvage) est sur ce point parfait puisqu'il est entouré d'une bande forestière très intéressante d'un point de vue des essences présentes. L'utilisation par ces nichoirs par une mésange huppée est donc tout à fait envisageable.



Afin d'être au cœur du verger, des poteaux à empattement ont été installés pour accueillir certains nichoirs. Grâce à ce système, **les nichoirs sont placés aux endroits exacts où c'est nécessaire sans se contraindre vis-à-vis des arbres présents**. Chaque nichoir a été fabriqué avec du bois 100% local et de façon artisanale. Il propose une épaisseur de 2cm minimum afin d'assurer une régulation thermique tout en protégeant de la prédation des pics verts et noirs, présents également sur le territoire. Chacun a été installé avec **le trou d'envol au sud-est, sud-ouest ou à défaut nord-est** afin d'éviter les vents dominants propres à cette région. **Et les hirondelles alors ?** Lorsqu'on pense chenille, on peut penser également à l'hirondelle rustique qui peut également être une grande prédatrice. Mais dans ce cas-ci, cette hirondelle n'est pas présente et sa venue est peu probable. En effet, ces oiseaux ont besoin d'un terrain assez dégagé pour faire des v-et-vient. Le terrain de ce PFS (Plan Faune Sauvage) étant entouré d'une bande forestière, ne propose pas un espace assez dégagé pour qu'elles viennent s'établir. Malgré la présence d'un garage dont tout une partie ouverte serait parfaite.

Un forfait de maintenance est proposé lors de la mise en place des PFS (Plan Faune Sauvage) afin d'assurer la longévité des installations. Ici, l'objectif sera de venir vérifier la prise en compte ou non des nichoirs grâce à une micro-caméra dès l'automne ainsi que la vérification des systèmes de maintiens. Non touchés et non bougés, ils resteront en place tout l'hiver afin de préparer la prochaine belle saison.